

COMMENT METTRE EN ŒUVRE MON CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION ?

Vous avez souscrit auprès d'une compagnie d'assurances, une assurance multirisques habitation.

Votre bien vient d'être endommagé par un incendie, un dégât des eaux, une tempête... Selon l'importance des dommages subis, le Crédit Foncier doit s'assurer que les travaux engagés ont permis à votre bien assuré de récupérer sa valeur précédant le sinistre. Voici la marche à suivre :

PRÉVENEZ



TÉLÉPHONE

- La compagnie d'assurances, déclarez-lui votre sinistre et
- Le Crédit Foncier au

N°Cristal 0 969 39 29 27

APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 9h à 19h (coût selon opérateur)
pour l'informer de votre déclaration de sinistre



COURRIER

CRÉDIT FONCIER
TSA 83333
92894 Nanterre Cedex 9

VOTRE INDEMNISATION



- Pour les sinistres d'un montant d'indemnisation supérieur à 7 600 €, la compagnie d'assurances versera les fonds directement au Crédit Foncier.
- Le Crédit Foncier débloquent les fonds au profit des fournisseurs sous réserve de la remise des factures au Crédit Foncier, validées avec un « **bon pour accord de paiement** » apposé par vos soins sur chaque facture **suivi de votre signature**.
- Pour les sinistres d'un montant d'indemnisation inférieur ou égal à 7 600 €, la compagnie d'assurances vous versera les fonds directement, charge à vous alors de veiller à la bonne réparation de votre bien et de régler vos fournisseurs de travaux en conséquence.



Dans le cadre de la gestion du sinistre et selon certains critères, une expertise doit être effectuée, afin de procéder à un état des lieux de votre bien après achèvement des travaux.

Pour la bonne exécution de votre contrat de crédit, même en cas de sinistre, vous devez continuer à rembourser vos échéances.

Nous attirons votre attention sur le fait que les incidents de paiements caractérisés sont susceptibles de faire l'objet, conformément à la réglementation, d'une inscription au Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) de la Banque de France.

Le Crédit Foncier reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches :

01 49 77 91 17

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur)



CRÉDIT FONCIER